

A la suite de la séance publique du conseil municipal du 14 novembre 2011 voici le texte intégral de la motion relative à la Ligne à Grande Vitesse (LGV) PACA votée lors de cette séance:

"La Ville d'Ollioules ne souhaite pas remettre en cause le principe d'une desserte optimisée de la Métropole Toulonnaise qui devrait permettre d'asseoir et d'affirmer son statut mais aussi de développer ses fonctions économiques, universitaires, touristiques et culturelles.

M. Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable et M Dominique Busserau Secrétaire d'Etat aux Transports, s'inscrivant dans le projet de constitution de l'ARC Méditerranéen Barcelone/Marseille/Gênes, ont arrêté le 29/06/2009 que le tracé de ligne à grande vitesse PACA (LGV PACA) priorisait la desserte des quatre métropoles que sont Aix Marseille Toulon et Nice.

S'adressant aux grands élus de la Région PACA, Messieurs les Ministres ont confirmé que le tracé à établir devait:

- S'inscrire dans le respect d'un territoire très contraint qu'est celui de la région Provence Alpes Côte d'Azur avec son relief, ses espaces naturels, ses paysages remarquables, ses précieuses régions agricoles et viticoles et ses espaces urbanisés.
- Emprunter les lignes ou emprises existantes. A défaut les solutions d'enfouissement seront massivement privilégiées pour protéger les riverains, la biodiversité, les espaces remarquables ainsi que les exploitations agricoles et viticoles.

Pour autant, le Conseil Municipal de la ville d'Ollioules souhaite préciser certains axes et avis qui interpellent quant aux fuseaux proposés.

Sur la concertation

La phase accélérée de concertation apparaît trop hâtive et ne permet pas la conciliation nécessaire entre l'analyse du contenu du dossier et l'impact sur la commune.

La concertation de septembre à novembre 2011 sur les scénarios pour une solution à retenir en

décembre 2011 relève plus d'un programme imposé que d'un réel échange constructif. Cette méthode interpelle le Conseil Municipal de la ville d'Ollioules.

Sur le financement du projet LGV PACA

Les écrits déclinant les opportunités, nécessités et choix éventuels quant au tracé et au procédé technique ne peuvent évacuer la dimension en terme de faisabilité financière. Il s'agit d'une préoccupation majeure en cette période de rigueur budgétaire qui exige que les collectivités concernées soient éclairées notamment quant aux participations qui leur seraient réclamées.

Sur les scénarios des fuseaux envisagés

Si l'opportunité de proposer plusieurs solutions semble avérée, la ville d'Ollioules ne soutient aucun tracé qui puisse affecter la qualité de vie des administrés ollioulais, dont certains subissent déjà les fortes nuisances liées à la ligne SNCF existante et à l'autoroute A 50, ainsi que le monde viticole, agricole et horticole sur son territoire (AOC Bandol horticulture, maraîchage..), ni altérer la qualité de ses paysages (loi littoral) et le système hydraulique souterrain, sous les Gorges d'Ollioules, qui alimente le fleuve côtier la Reppe et les sources de la commune.

Il apparaît clairement sur cette question des fuseaux que la concertation doit être prolongée pour une approche consensuelle qui puisse préserver, conformément à la lettre des Ministres, la prise en compte de l'approche environnementale. À ce jour les garanties apportées aux communes concernées ne sont pas suffisantes.

Sur le choix du site de la gare :

Cette interrogation surprend la commune en ce qu'elle n'apparaît pas pertinente tant l'opportunité de faire de Toulon le site de réalisation de la future gare TGV est évidente.

En effet admettre une ligne TGV comme élément de structuration de l'ARC Méditerranéen passant par Toulon consiste de facto à admettre que cette même commune en est le site d'accueil.

Toulon, ville centre de l'agglomération, et ce en conformité avec le SCOT Provence Méditerranée, constitue le pôle urbain majeur du département où se côtoient une organisation métropolitaine multiple et une densité forte de la population.

A cette considération démographique majeure s'ajoute l'ambition de la ville et de l'agglomération traduite notamment par le grand projet de Rade.

Sur ces bases, la ville de Toulon par sa centralité, doit permettre la mise en place des objectifs de PDU par notamment la constitution du pôle d'échange multimodal.

Toulon c'est aussi l'affirmation, avec la ligne LGV PACA, de son statut métropolitain (projet Axe

des Gares avec 100 000 m² de shon) et le renouvellement et le renforcement des fonctions économiques, touristiques et universitaires. Toutes ces raisons versent sans équivoque pour une gare TGV sur Toulon.

Le Conseil Municipal de la ville d'Ollioules, au regard de cet exposé entend affirmer sa position ainsi qu'il suit :

- Rejet de tout tracé affectant les quartiers sud et sud ouest de son territoire
- Exclusion de toute solution proposant une gare hors Toulon
- Priorité absolue pour une intégration environnementale optimale
- Prolongation de la concertation pour une réelle approche concertée permettant l'expression, l'écoute et l'analyse d'éventuelles solutions alternatives.
- Estimation financière et prévision de répartition entre collectivités et EPCI nommément désignés à communiquer avec l'accord de principe des financeurs.

La prise en compte positive de ces 5 points est le préalable à l'adhésion de la commune pour le projet.

En l'état les 5 fuseaux présentés sont REJETÉS par la commune".